



Montréal, le 10 septembre 2020

Service du greffe Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal
Division du soutien aux commissions, aux conseils consultatifs
155, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Modification proposée au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal pour intégrer une mixité des usages - Affectation du sol sur le site de la Brasserie Molson Coors dans l'arrondissement de Ville-Marie

Commentaire transmis à la Commission permanente sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal en vue de l'assemblée publique du mercredi 16 septembre 2020

L'Association des architectes paysagistes du Québec (AAPQ) souhaite soumettre un commentaire à l'égard de la modification proposée au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal dans la mesure où elle découle du projet particulier d'urbanisme (PPU) élaboré par la Ville, dont elle concrétise l'objectif principal, à savoir la création d'un quartier mixte, dense et agréable à vivre.

La modification proposée s'inscrit donc dans un projet dont les dispositions auront une incidence fondamentale sur l'aménagement des espaces publics du secteur visé. Or, le PPU présentement soumis à une consultation via l'Office de consultation publique de Montréal ne permet pas de prolonger véritablement vers l'Est la promenade de la Commune (telle que projetée) jusqu'au parc du Pied-du-Courant situé à peine 500 mètres plus loin. De ce fait, **le PPU laisse en suspens une possibilité unique de compléter l'un des maillons faibles d'un espace public riverain qui pourrait se déployer éventuellement d'une pointe à l'autre de l'île de Montréal, pour peu que la Ville soit résolue à exploiter toutes les possibilités semblables dans le futur.**

Nous estimons que la démarche de la Commission se prête à mettre en relief le potentiel négligé par le PPU et à bonifier la modification proposée afin d'assurer la mise en œuvre de ce potentiel.

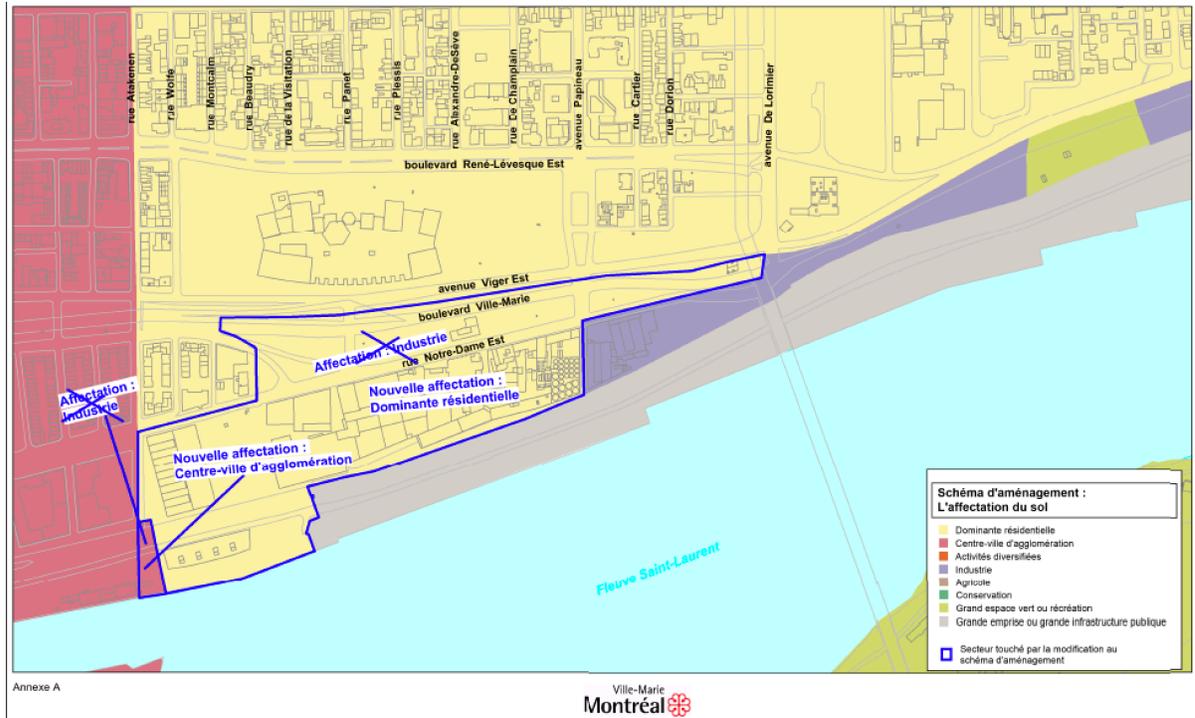
Concernant l'aménagement du lien entre la promenade de la Commune et le parc du Pied-du-Courant, l'un des principaux obstacles est l'exiguïté de l'espace disponible, selon le PPU, entre la rue Alexandre-de-Sève et l'avenue De Lorimier. La promenade se trouve à toute fin pratique interrompue et les parcours piétonniers sont rabattus soit sur les rues à aménager en bordure du complexe Molson, incluant le prolongement en ligne droite de la rue Notre-Dame, soit logés, plus loin, en bordure du nouveau boulevard. À la hauteur du bâtiment U-Haul, le tracé projeté du boulevard ne laisse qu'un maigre trottoir de deux mètres de largeur, guère plus jusqu'à l'avenue De Lorimier. Une telle lacune doit être corrigée, à notre avis, car l'expérience piétonnière ne peut qu'en être lourdement hypothéquée. Malgré une réduction des débits annoncée de l'ordre de 20% en conséquence de l'aménagement du boulevard, la circulation automobile demeurera très dense et, en proportion de l'emprise du boulevard, les espaces dédiés aux piétons sur son flanc sud ne seront aucunement à l'échelle humaine. Sur le plan de l'expérience urbaine, le segment Papineau - Pied-du-Courant demeurera un non lieu.

Pour remédier à cela, il faudrait modifier la configuration du boulevard. Parmi les scénarios alternatifs étudiés dans l'étude de préféabilité « *Évaluation des conditions favorables à la réalisation d'un boulevard entre le tunnel Viger et la rue Frontenac* » (Rapport final, Ville de Montréal, 2018¹), le scénario B prévoyait une bifurcation du boulevard entre l'ancienne station de pompage et la rue Papineau, cela conduisant à le prolonger vers l'ouest dans l'axe des voies existantes, approximativement, en bordure du complexe de Radio-Canada. Ce scénario devrait à notre avis primer sur le scénario retenu dans le PPU, car il permettrait de libérer d'importantes superficies pour l'aménagement d'un segment de la promenade. Seule une portion de 150 mètres de longueur demeurerait problématique à court terme (dans le secteur De Lorimier), le temps que d'autres mesures permettant d'élargir l'espace disponible soient adoptées concurremment aux transformations futures du secteur.

Or, l'une de ces mesures pourrait s'appliquer dans le prolongement de la modification présentement proposée. **Il s'agirait de changer l'affectation de la zone affectée à des activités industrielles immédiatement à l'Est du site de la Brasserie Molson-Coors (en mauve, sur la carte présentée à l'annexe A du document de consultation). Une fois les contraintes inhérentes à cette opération résolues, cette zone devrait être entièrement dédiée à la prolongation de la promenade jusqu'au parc du Pied-du-Courant et versée dans le domaine public à cette fin. Il serait éventuellement opportun de modifier pareillement l'affectation du site localisé à l'Est du parc du Pied-du-Courant. Ce**

¹ Ce rapport était inclus dans la documentation mise à la disposition du public dans le cadre de la consultation menée par l'OCPM sur le secteur des Faubourgs en 2018-2019 (<https://ocpm.qc.ca/fr/faubourgs>)

seraient là deux jalons importants d'un projet de consolidation et de raccordement de tous les espaces disponibles à l'Est du Parc.



Ces opérations devraient faire partie d'un projet à long terme visant à doter Montréal d'une vraie fenêtre sur le fleuve, aménagée en parc/promenade linéaire, raccordant entre eux les parcs riverains, le Parc-Nature de la Pointe-aux-Prairies et les segments de la piste multimodale déployée en site propre dans l'axe Notre-Dame, de même qu'en direction Ouest, le Vieux-Port, le parc du Canal de Lachine ainsi que le chapelet de parcs situés en bordure du fleuve et du lac Saint-Louis, sans oublier, par-delà la Cité-du-Havre, le futur parc riverain du secteur Bonaventure et le très long parc linéaire du boulevard Lasalle. S'ajoutant à une opération du même ordre, menée le long des rives de la rivière Des-Prairies, un tel projet conduirait à réaliser une véritable ceinture verte et bleue pour l'île de Montréal.

À travers ce projet d'envergure métropolitaine se concrétiserait peu à peu le souhait partagé de longue date par la population montréalaise, les élus et élus, les experts de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'architecture de paysage, de rétablir à l'échelle de l'île des rapports étroits avec l'eau, en particulier avec cette figure identitaire qu'est le fleuve.

